Temps ordinaire - 23e Semaine: Dimanche (B)

Texte de l'Évangile (*Mc* 7,31-37): Jésus quitta la région de Tyr; passant par Sidon, il prit la direction du lac de Galilée et alla en plein territoire de la Décapole. On lui amène un sourd-muet, et on le prie de poser la main sur lui (...).

La doctrine sociale de l'Église appartient au domaine de la "théologie morale"

REDACTION evangeli.net (réalisé à partir de textes de Benoît XVI)
(Città del Vaticano, Saint-Sige)

Aujourd'hui, nous remarquons l'inquiétude de Jésus par les questions sociales de l'époque. Si on lui présente un malade en le priant de lui imposer les mains c'est parce que la sensibilité sociale de Jésus était bien connue de tous. C'est précisément ce chemin qu' a suivi l'Église de l'âge apostolique jusqu'à nos jours. Depuis Léon XIII (dans son encyclique "Rerum novarum") cette préoccupation de l'église pour la question sociale a forgée ce qui de nos jours est connu sous le nom de : « Doctrine sociale de l'Eglise ».

Il ne s'agit pas simplement d'une "philosophie sociale". Jean-Paul II a déclaré que c'était une "théologie morale". Benoît XVI a approfondi cette perspective en déclarant que la charité est la voie maîtresse de la doctrine sociale de l'Église, au point de la définir comme "Caritas in Veritate in re sociali" (annonce de la vérité de l'amour du Christ dans la société).

La charité n'est pas seulement le principe des micro-relations comme dans les amitiés, la famille..., mais aussi le principe des macro-relations, telles que sociale, économique et politique.